

La TVA internationale et le droit fiscal

Maîtrisez les règles de la TVA pour les ventes intracommunautaires et extracommunautaires, et identifiez les risques fiscaux.

Programme

Introduction

- Les directives européennes
- Définitions
- Le numéro d'identification
- Les différents régimes applicables
- Les registres : nature, tenue et conservation

Les règles de territorialité et le champ d'application de la TVA

- Les livraisons internes
- Les livraisons intracommunautaires
- Les acquisitions intracommunautaires
- Les exportations
- Les importations
- Les opérations triangulaires
- Les transferts de biens
- Ventes en consignment et transferts de stocks

Les prestations de services

- Les régimes Business to Business
- Les régimes Business to Consumer
- Les cas dérogatoires

Les factures et les avoirs

- Les TVA et mentions obligatoires
- Régimes de facturation spéciaux
- Les avoirs extracommunautaires
- Les avoirs intracommunautaires et la DEB

Les déclarations obligatoires

- La DEB - Déclaration d'échanges de biens
- La DES - Déclaration européenne de services
- Les obligations déclaratives

Le remboursement des TVA étrangères

Les PBRD

Les ventes à distance pour les particuliers

Le représentant fiscal

Organisme n° 11 91 07848 91

Tarif formation à distance : 390 €

Selon le mode de financement de la formation, des frais de gestion du dossier pourront être en plus.

Programme V2 du 28/02/2023

Durée :

21 heures en cours

PRE-REQUIS :

Savoir lire et écrire en français, savoir utiliser un ordinateur et Internet.
Expérience professionnelle souhaitée.

ADMISSION :

Sur entretien téléphonique personnel

OBJECTIFS :

- Savoir appliquer les règles de la TVA relatives aux ventes de biens intracommunautaires et extracommunautaires
- Savoir appliquer les règles de la TVA relatives aux prestations de services
- Apprendre à gérer les opérations triangulaires au niveau fiscal
- Connaître et pratiquer les obligations déclaratives sur la DEB et la TVA
- Comprendre la fiscalité des ventes à distance pour les particuliers
- Comprendre les avantages des entrepôts douaniers et fiscaux
- Connaître les différents régimes fiscaux européens
- Connaître les mentions obligatoires sur les factures et les avoirs
- Obtenir le remboursement des TVA étrangères

Les entrepôts douaniers et fiscaux

METIERS VISÉS :

Collaborateur d'un service comptable, ou import et export, et toute personne souhaitant faire du commerce international

La formation sera assurée par Mme De Abreu, présidente de la société Takeport.

SUIVI ET EVALUATION :

- Quiz

Sanction de formation : certificat de formation

Le TP Assistant import-export est composé par trois blocs de compétences :

1. Administrer les ventes et les achats à l'international en français et en anglais
2. Optimiser les opérations logistiques internationales en français et en anglais
3. Assurer les fonctions de support au développement commercial en français et en anglais

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Les modalités de formation

- En intra-entreprise : Les formations sont réalisées dans les locaux de l'entreprise.
- Formations à distance.

Pour les salariés, l'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

Pour les demandeurs d'emploi, ou autre situation, l'accès à nos formations est à l'initiative propre de la personne. En cas de convention, les modalités d'accès à la formation sont définies dans la convention signée avec la personne, ou avec le commanditaire.

Les formations qui ont lieu dans les locaux de l'entreprise, le commanditaire remet aux participants une convocation précisant le lieu, les horaires et éventuellement les consignes spécifiques à respecter pour la formation.

Délais d'accès

Vous pouvez accéder aux formations à distance à tout moment. Si elles sont financées par un organisme de l'État, il faut compter au minimum 15 jours ouvrés, après votre demande, pour accéder à votre formation.

Les formations certifiantes

Les formations certifiantes sont réalisées à distance.

Les formations non certifiantes

Les formations non certifiantes peuvent être réalisées soit en présentiel soit à distance.

Pour les formations en présentiel, elles sont réalisées dans les locaux de l'entreprise.

Pour les formations en présentiel, le planning sera établi en commun accord entre le Client et TAKEPORT. Si elles sont financées par un organisme de l'État, il faut compter au minimum 15 jours ouvrés, après votre demande, pour accéder à votre formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Les formations à distance

Les formations à distance sont réalisées sur la plateforme de TAKEPORT. Les travaux pratiques sont à télécharger sur la formation concernée, et ils sont sous forme de PDF, de documents Word et Excel. Les corrections vous seront envoyées par email.



Le contenu est exposé sous forme de textes, des schémas, des études de cas, des mises en situation, des présentations en mode PowerPoint, des quiz et des vidéos. Les cours liés à l'import-export, ont très peu de vidéos. Certains n'ont aucune vidéo. Les cours qui nécessitent une grande concentration de la part du candidat n'ont volontairement aucune vidéo.

Vous recevez l'accès à votre formation, le premier jour de votre formation (indiqué sur le site Mon Compte Formation, ou sur la convention, ou sur votre profil de demandeur d'emploi). Ensuite, vous vous formez selon vos disponibilités. En cas de difficultés sur un sujet étudié, ou outre, vous contactez TAKEPORT par email ou par téléphone. Personne à contacter :

- Luisa de Abreu
- Tél. : 07 50 43 28 36 - 01 64 56 36 50
- takeport@formations-import-export.com

Les formations en présentiel

Les formations en présentiel peuvent être réalisées en entreprise. Le contenu est exposé à l'aide d'un vidéoprojecteur avec des présentations en mode PowerPoint, et d'un tableau blanc ou paperboard pour des explications plus précises. Tout au long de nos formations nous utilisons des mises en situation, des exercices et des études de cas pour transformer les apports théoriques en véritables compétences opérationnelles.

Les formations en langues étrangères

Les formations de TAKEPORT en langues étrangères sont réalisées uniquement à distance. Les cours sont en ligne, et chaque personne se forme selon ses disponibilités.

La formation Apprendre l'anglais rapidement

Les cours comprennent beaucoup de grammaire, de très nombreuses présentations avec des explications courtes et claires, de très nombreux quiz, beaucoup d'anglais professionnel, y compris avec une partie marketing, des scénarios, des cas sur la vie courante, la lecture d'un petit roman littéraire avec quiz, et de très nombreuses petites vidéos, pour développer la compréhension et l'expression orales. 20 séances de conversation téléphonique en anglais avec un formateur en cours individuel. Chaque séance de conversation téléphonique en anglais est de 30 minutes. 10 heures de cours par visioconférence en cours collectifs.

La formation L'anglais des affaires

Les cours comprennent la révision de la grammaire, de très nombreuses présentations avec des explications courtes et claires, de très nombreux quiz, beaucoup d'anglais professionnel, y compris avec une partie marketing, des scénarios, des cas sur la vie courante, et de très nombreuses petites vidéos, pour développer la compréhension et l'expression orales. 12 séances de conversation téléphonique en anglais avec un formateur en cours individuel. Chaque séance de conversation téléphonique en anglais est de 30 minutes. 11 heures de cours par visioconférence en cours collectifs.

La formation Apprendre l'espagnol

Les cours comprennent beaucoup de grammaire, de nombreuses présentations avec des explications courtes et claires, de nombreux quiz, un peu d'espagnol professionnel incluant une partie marketing, des scénarios, des cas sur la vie courante et de nombreuses petites vidéos, pour développer la compréhension et l'expression orales.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Les formations de TAKEPORT à distance sont accessibles à tous publics, à l'exception des personnes qui ont un handicap visuel. En cas de handicap spécifique ne permettant pas à la personne de suivre la formation qu'elle souhaite, TAKEPORT l'aide à s'orienter vers un organisme spécialisé lui permettant un accompagnement dans sa démarche de développement de compétences.

ASPECTS PERIPHERIQUES



Pour les formations réalisées à distance sur la plateforme de TAKEPORT, l'apprenant doit avoir une connexion Internet qui fonctionne bien.

Aspects périphériques liés aux examens : les transports, l'hébergement et la restauration sont à la charge de l'apprenant.

Conditions générales d'utilisation

DEFINITIONS

Client : cocontractant de Takeport

Formation intra-entreprise : formation réalisée dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client.

Formation e-learning : formation réalisée à distance sur la plateforme <https://formations-import-export.com/>.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENTS

Tous les prix sont en euros et HT (hors taxes), TVA non applicable, article 261-4-4° A du CGI. Règlement en euros, à 30 jours nets date de facture, sans escompte et à l'ordre de TAKEPORT. Le cas échéant l'acompte sera déduit de la facture finale.

Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS (OPCO,...)

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers, c'est au Client d'en faire la demande de prise en charge auprès de cet organisme, avant le début de la formation. Le Client doit informer TAKEPORT de la prise en charge de la formation par l'organisme tiers. En cas de prise en charge partielle par l'organisme tiers, le reliquat est facturé au Client. Dans le cas où l'organisme tiers refuse de payer la charge qui aurait été la sienne, pour quelque raison que ce soit, le Client est redevable de l'intégralité du prix de la formation.

DOCUMENTS FOURNIS PAR L'ORGANISME DE FORMATION

TAKEPORT fournit la convention de formation professionnelle et la feuille d'émargement ou le relevé de connexion sur demande, le règlement intérieur et les attestations de stage. Conformément à la loi, l'attestation de stage est fournie uniquement et expressément au stagiaire.

PENALITES DE RETARD DE PAIEMENT ET INDEMNITE FORFAITAIRE DE RECouvreMENT

Sauf accord préalable entre les parties, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des prestations. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due. Cette pénalité est exigible de plein droit sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire. Le client sera également redevable de l'indemnité forfaitaire de 40 € pour les frais de recouvrement.

ANNULATION, ABSENCE, REPORT

Par le Client : toute demande d'annulation ou de report de commande doit être faite par écrit (email si possible).

Pour les formations qui auront lieu dans les locaux de TAKEPORT :

En cas d'annulation de la commande à partir du 3^{ème} jour ouvrable avant le début de la formation, TAKEPORT facture 5 % du total de la formation à titre d'indemnisation. Toute formation commencée est facturée à 100 %.

Pour les formations qui auront lieu dans les locaux du client :

En cas d'annulation de la commande, TAKEPORT facture la totalité des frais engagés pour le(s) déplacement(s). Toute formation commencée est facturée à 100 %.

En cas d'absence de manifestation de la part du stagiaire durant la période de la formation, TAKEPORT facture 100 % du prix de la formation.

Par TAKEPORT : En cas de force majeure (événement grave et imprévisible) la formation peut être annulée ou reportée par TAKEPORT.

En cas d'annulation de la formation, les sommes déjà versées sont remboursées au Client. En cas de report de formation, TAKEPORT doit proposer plusieurs dates au Client, et s'il ne les accepte pas les sommes déjà versées lui sont remboursées.

L'annulation et le report de la formation par TAKEPORT ne donne en aucun cas lieu au versement de dommages et intérêts.

FORMATIONS E-LEARNING

Takeport accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses formations figurant à la commande. [Accès aux Formations](#)

L'accès aux Formations est géré par la plateforme e-learning de Takeport.

L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Responsabilité

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.



Le Client s'engage à informer Takeport de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Durée de l'accès aux Formations

Pour les formations certifiantes le Client dispose d'un délai spécifié dans la commande, ou à défaut d'un délai de 1 an à compter de la livraison des Formations.

Pour les formations non certifiantes le Client dispose d'un délai spécifié dans la commande, ou à défaut d'un délai de 3 mois à compter de la livraison des Formations.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les supports créés par TAKEPORT, sont la propriété intellectuelle de TAKEPORT. Il est strictement interdit que le client ou le stagiaire en fasse des copies partielles ou en totalité pour les vendre ou les céder à un tiers, et cela sous quelque forme ou support que ce soit.

Pour les formations interentreprises et les formations e-learning

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive de TAKEPORT et ne peuvent pas être cédés au Client.

- Pour les formations intra-entreprises

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, TAKEPORT pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

RESPONSABILITE

TAKEPORT pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation. L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à TAKEPORT au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

Les cours étant entièrement réalisés à distance, la responsabilité de l'organisme de formations ne s'applique pas en cas d'un quelconque accident qui puisse arriver à l'apprenant(e). Les accidents, dont l'apprenant(e) pourrait être victime, ne peuvent en aucune manière engager la responsabilité de l'organisme de formations.

Lorsqu'un apprenant se déplace pour un examen, il le fait sous sa propre responsabilité et sa propre assurance.

CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hormis celles accessibles au public) dont Takeport ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

COMMUNICATION

Le Client autorise expressément Takeport à mentionner son nom, et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société TAKEPORT ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente (CGV) est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce d'Evry (91).